



**Les Angles**

**MAIRIE**

66210 LES ANGLÉS (FRANCE)

Tél. 04 68 04 42 21

contact@les-angles.fr

Affaire suivie par Aurélie PAINO

Service urbanisme

04.68.04.42.28.- [a.paino@les-angles.fr](mailto:a.paino@les-angles.fr)

Les Angles, le 27 Mars 2024

**UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU  
PATRIMOINE DES PYRENEES ORIENTALES (UDAP)**

**Madame L'Architecte des Bâtiments de France**

7 Rue Georges Bizet BP20048

66000 PERPIGNAN Cedex

**Lettre recommandée avec accusé de réception N° 20240327189398**

**Objet : Notification du projet de Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté le 14/03/2024 avec demande d'avis – article L. 153-16 du code de l'Urbanisme**

Madame,

Par la présente et en application des dispositions de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous notifier pour avis le projet de Révision Allégée du plan local d'urbanisme tel qu'arrêté par le Conseil Municipal par délibération en date du 14 Mars 2024.

L'ensemble des documents concernant ce dossier est consultable sur notre site Internet, ci-joint le chemin d'accès : <https://mairie.lesangles.com/concertations-publiques>

- 00- un rapport de présentation
- 01- un rapport de présentation\_annexe EE
- 02- un document graphique
- 03 – un règlement écrit
- 04- les orientations d'aménagement et de programmation OAP 3 RA
- Les délibérations

En cas de problème technique pour le téléchargement des pièces du dossier ci-dessus vous pouvez nous contacter par mail : [a.paino@les-angles.fr](mailto:a.paino@les-angles.fr) et [finances.mairie@les-angles.fr](mailto:finances.mairie@les-angles.fr)

Je vous rappelle que conformément à l'article R. 153-4 du code de l'urbanisme, vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier pour émettre un avis sur ce projet. Sans réponse de votre part, votre avis sera réputé favorable.

Je joins à cet envoi une copie des délibérations en date du 14 Mars 2024, par laquelle le Conseil Municipal a précisé le projet de ZAC (périmètre, intervention, études préalables), a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le présent projet de révision allégée du plan local d'urbanisme.

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire  
  
Michel POUDADE  
(M. Or.) 63

**Pièce-jointe : Délibération n° URB/0096/2024 - URB/0097/2024 – URB/0098/2024**